

ALDI

VOLET PAYSAGER

PROJET PAYSAGER

Commune de HOUDAIN (62)

20 octobre 2025



L'Atelier Mathilde MARTIN
PAYSAGISTE CONCEPTEUR

11 route de Coulomnes
Fougères-sur-Bièvre
41120 Le Controis-en-Sologne

www.mathilde-martin-paysagiste.com
mathilde@ateliermathildemartin.fr
02 54 56 16 22 / 06 71 84 93 02

NOTE D'INTENTION PAYSAGERE

Le projet réside en la construction d'un magasin ALDI situé rue du Général Mitry à HOUDAIN (62 – Pas-de-Calais) accompagné de 985m² d'espaces verts de pleine terre. L'objectif principal des aménagements paysagers est d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Cependant, une attention particulière sera également accordée aux prises en compte des aspects écologiques du projet.

CONTRAINTES REGLEMENTAIRES applicables aux aménagements paysagers - PLU (Secteur UE)

- ✓ Lorsqu'elles jouxtent des espaces non plantés, les clôtures seront toujours accompagnées d'un support végétal dense.
- ✓ Les espaces libres sur chaque unité foncière doivent être traités en espaces verts à raison de 20% au moins de la superficie de l'unité foncière et être plantés à raison d'au minimum 1 arbre de haute tige pour 200m² de parcelle.
- ✓ Les marges de recul et d'isolement doivent être plantées.

➤ **4919m² d'unité foncière = 25 arbres**

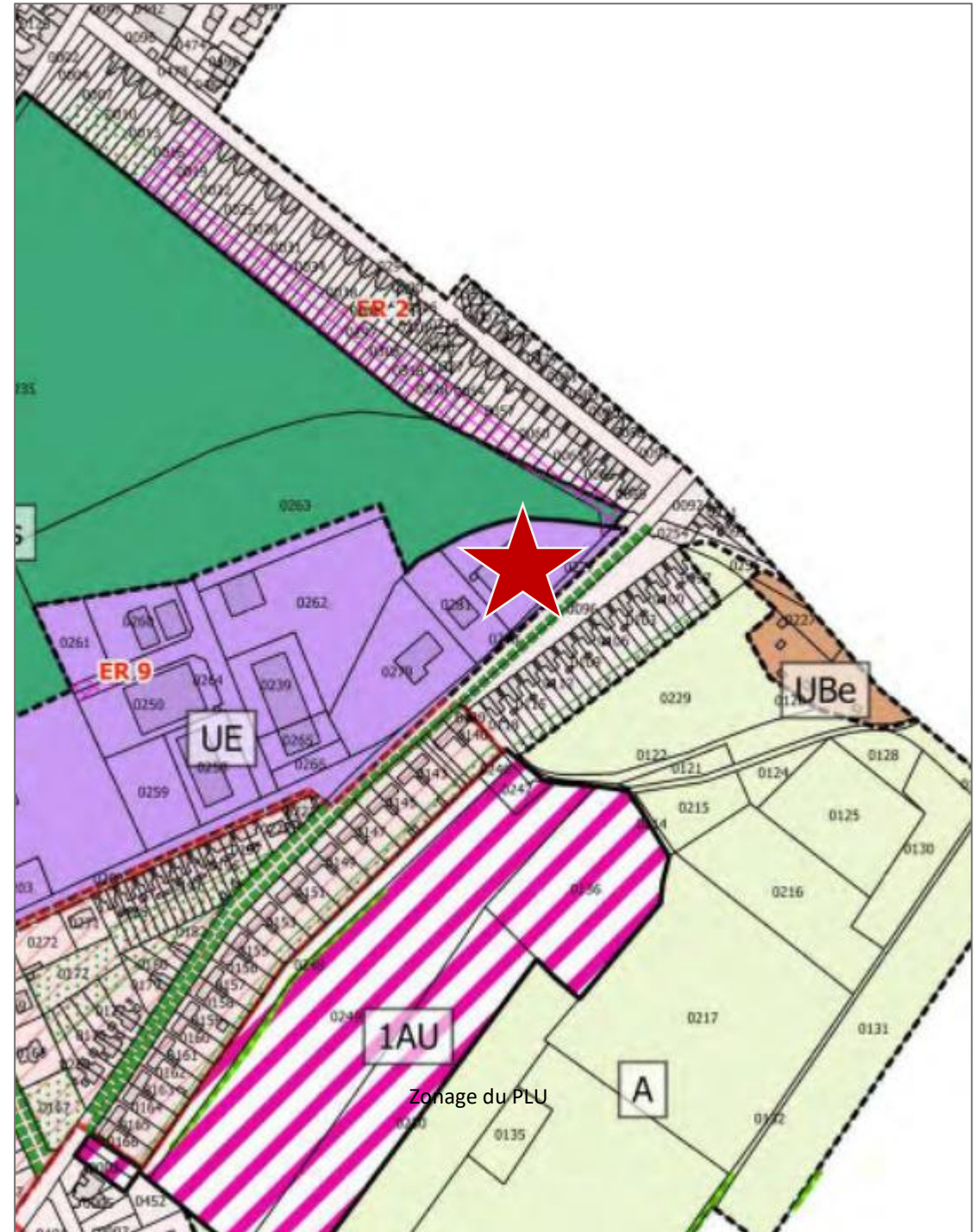
Article R111-25-8 du Code de l'Urbanisme

- ✓ Lorsque l'ombrage du parc de stationnement est assuré par des arbres, l'obligation mentionnée à l'article R. 111-25-7 est satisfaite par la plantation d'arbres à canopée large, répartis sur l'ensemble du parc, à raison d'un arbre pour trois emplacements de stationnement. Les dispositions du précédent alinéa ne font pas obstacle à ce que le gestionnaire du parc établisse que les arbres plantés dans le parc de stationnement assurent d'ores et déjà l'ombrage de plus de la moitié de sa surface.

Loi APER

- ✓ Les parcs de stationnement extérieurs d'une superficie supérieure à 1 500 mètres carrés sont équipés, sur au moins la moitié de cette superficie, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur la totalité de leur partie supérieure assurant l'ombrage.
- ✓ Les obligations résultant du présent article ne s'appliquent pas Lorsque le parc est ombragé par des arbres sur au moins la moitié de sa superficie.

➤ **55 places de stationnement = 19 arbres**



NOTE D'INTENTION PAYSAGERE

Nous planterons 25 arbres pour satisfaire aux différentes réglementations dont 19 seront affectés à l'ombrage des stationnements VL.



Le projet dans son environnement proche

CONCEPT DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

GRANDS AXES DU PROJET

Création de **985m² d’espaces verts** de pleine terre représentant 20% de la surface totale du projet

- ✓ Végétation majoritairement indigène favorisant l’intégration paysagère et la biodiversité
- ✓ Prise en compte des vues vers le site par la mise en place d’écrans visuel sous forme de franches arborées
- ✓ 25 grands arbres plantés dans 10 essences adaptées à l’environnement
- ✓ Mise en place d’un écrin végétal dense pour le confort des usagers du site (intérêt esthétique et climatique)
- ✓ Végétation fleurie et odorante proche des circulations piétonnes
- ✓ Palette végétale attractive toute l’année (Ecorces, floraisons printanières, couleurs automnales, fructifications, etc.)

Pers en attente

5

Les arbres sont représentés aux 2/3 de leur taille maximum mentionnée dans la littérature horticole, sachant que leur situation contrainte aboutira approximativement à ce développement. La visualisation arborée ci-dessus est donc réaliste par rapport au rendu final attendu.



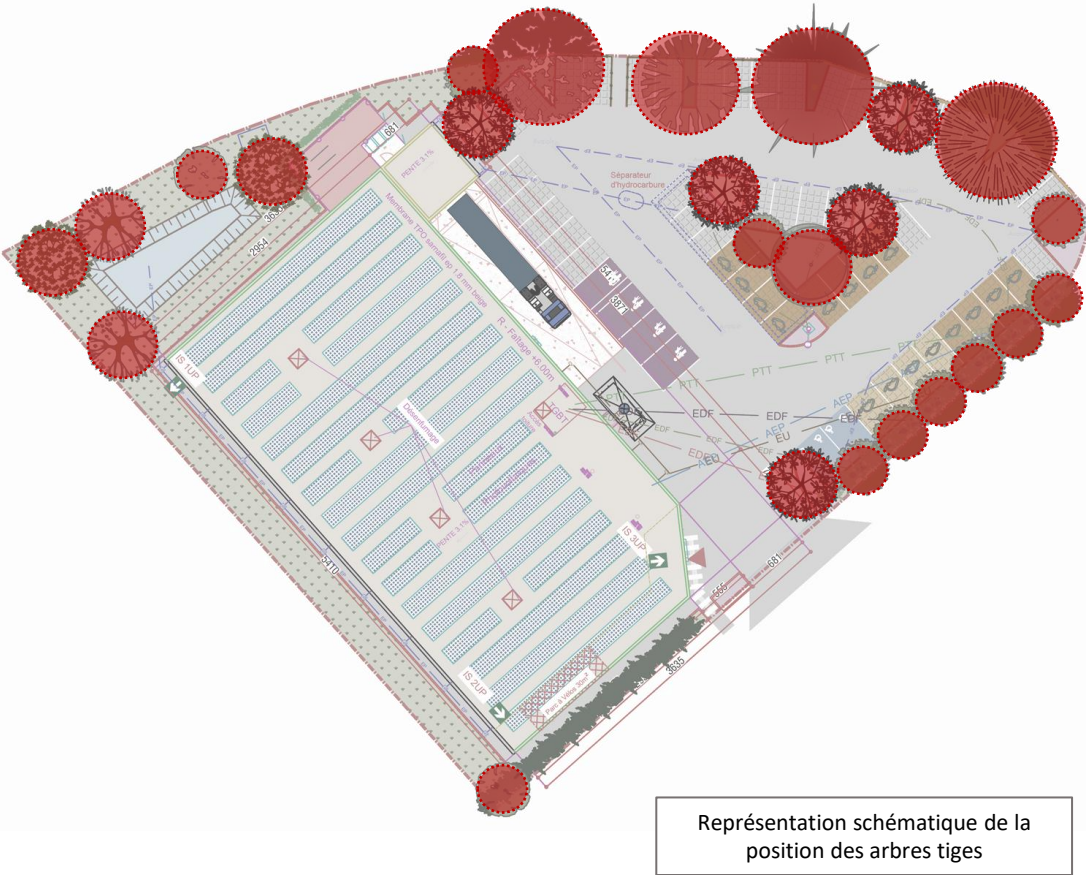
LES ARBRES TIGE

La strate arborée

- ✓ 25 arbres tige déjà formés plantés
- ✓ Les arbres plantés en périphérie du site permettent de créer des écrans visuels sur 12m de hauteur environ et de favoriser les continuités écologiques
- ✓ Les arbres plantés à proximité du bâtiment ou sur les parkings permettent une meilleure intégration paysagère de ces derniers et de favoriser l’ombrage
- ✓ Les essences sélectionnées sont à majoritairement locales pour une intégration harmonieuse dans l’environnement

ARBRES	Qté (u)	ARBRES	Qté (u)
Acer platanoides	1	Prunus serrulata ‘Sunset Bd’	5
→ Quercus petraea	1	→ Sorbus aria	2
→ Carpinus betulus	1	→ Prunus padus	2
→ Prunus mahaleb	2	→ Acer campestre	9
→ Tilia cordata	1	Acer freemanii ‘Autumn Blaze’	1
		Total	25

→ Essences locales



Afin de limiter l’entretien (désherbage) et de conserver la fraîcheur du sol, les arbres seront paillés à leur pied par 12cm de BRF (Bois Raméal Fragmenté = végétaux ligneux broyés) sur une zone d’environ 1m de diamètre. En plus de favoriser la vie du sol (champignons, insectes, micro-organismes et bactéries ; tous indispensables à un cycle biologique optimal), le paillage en se décomposant participe à la création d’un complexe argilo-humique indispensable à une bonne santé et une bonne croissance des végétaux. **Les arbres seront tuteurés pendant 3 ans afin d’assurer une repise optimale (simple ou bipode en fonction des forces demandées lors de la consultation)**

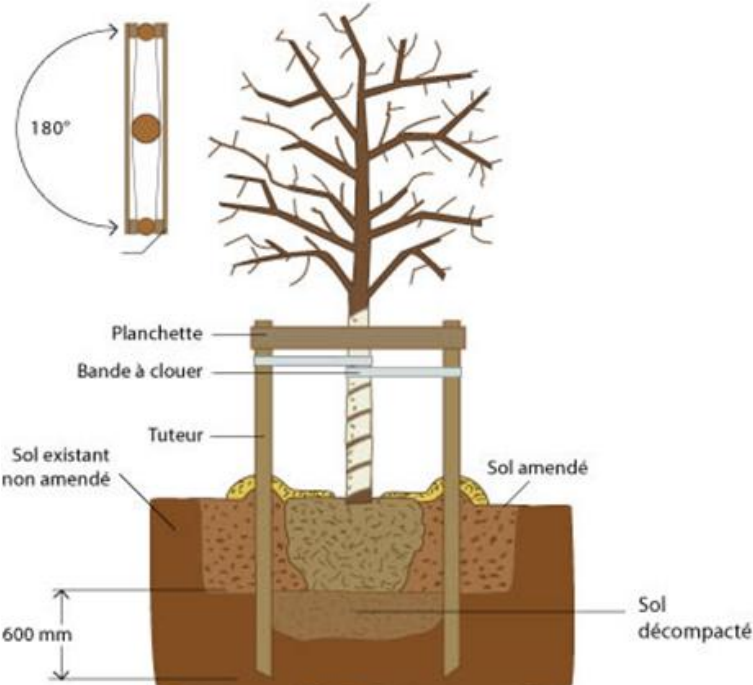


Schéma de principe d'un tuteurage

LES ARBRES TIGE

Arbres
d’essences locales
de grand développement



Carpinus betulus



Quercus petraea



Tilia cordata



Arbres
d’essences locales
champêtres



Prunus padus



Acer campestre



Prunus mahaleb



Sorbus aria

Arbres
d’essences horticoles ou
acclimatées



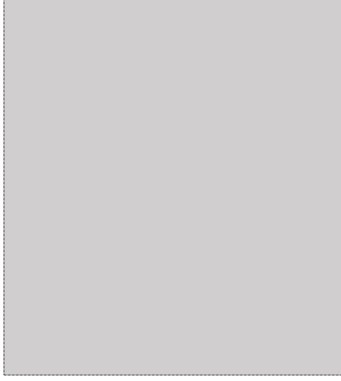
Acer x freemanii 'Autumn Blaze'



Prunus serrulata ‘Sunset Boulevard'



Acer platanoides



LES ARBUSTES & LES HAIES

La strate arbustive

- ✓ 30ml de haies de type champêtre plantées
- ✓ Les essences sélectionnées sont à locales pour une intégration harmonieuse dans l'environnement
- ✓ Les arbustes sont plantés en lignes et espacés de 1m
- ✓ 33ml de haies fleuries, parfumées et mellifères

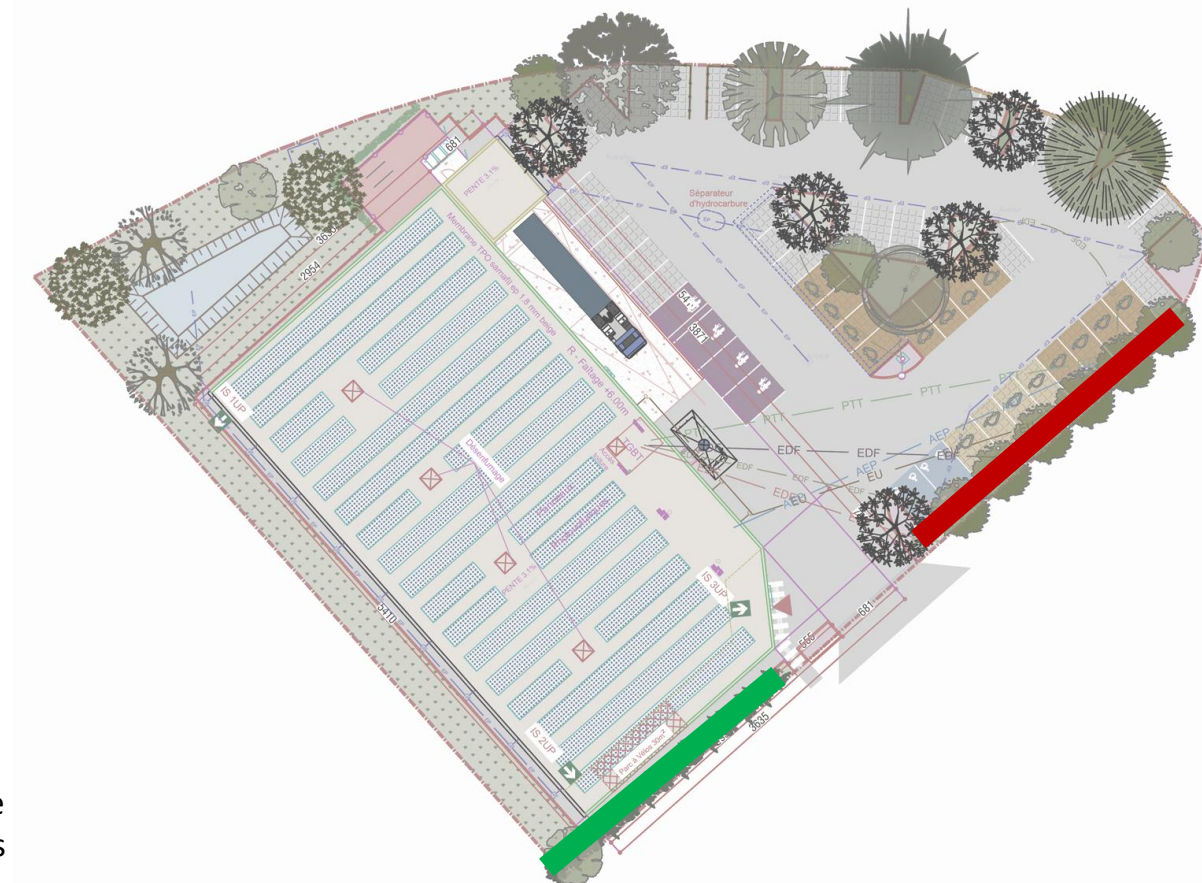
La haie varié libre masque les vues, abrite du vent et crée un microclimat propice à la biodiversité y compris plusieurs mètres autour de celle-ci (il est communément admis qu'une haie de 2 mètres de hauteur a un impact sur environs 10 mètres). Elle offre « gîte et couvert » à quantité d'organismes vivants.

 Haie libre champêtre / 30ml

 Haie libre basse fleurie / 33ml

La palette végétale

- Respecte les préconisations du PLU et les prescriptions architecturales et paysagères de la zone
- Apporte un intérêt visuel au site (fruits décoratifs, feuillages d'automne, bois colorés, floraisons printanières) (*Voir photos ci-après*)
- Apporte abris et nourriture à la faune sauvage (oiseaux, insectes et petit mammifères)
- Masque les vues
- Les arbustes seront paillés d'une bâche biodégradable certifié « OK compost » afin de réduire l'entretien les premières années



Représentation schématique de la position des arbustes et des haies



LES ARBUSTES & LES HAIES

Haie libre variée



Amelanchier ovalis



Cornus sanguinea



Corylus avellana



Ligustrum vulgare



Prunus spinosa



Sambucus nigra



Viburnum opulus



Frangula alnus



Cornus alba sibirica



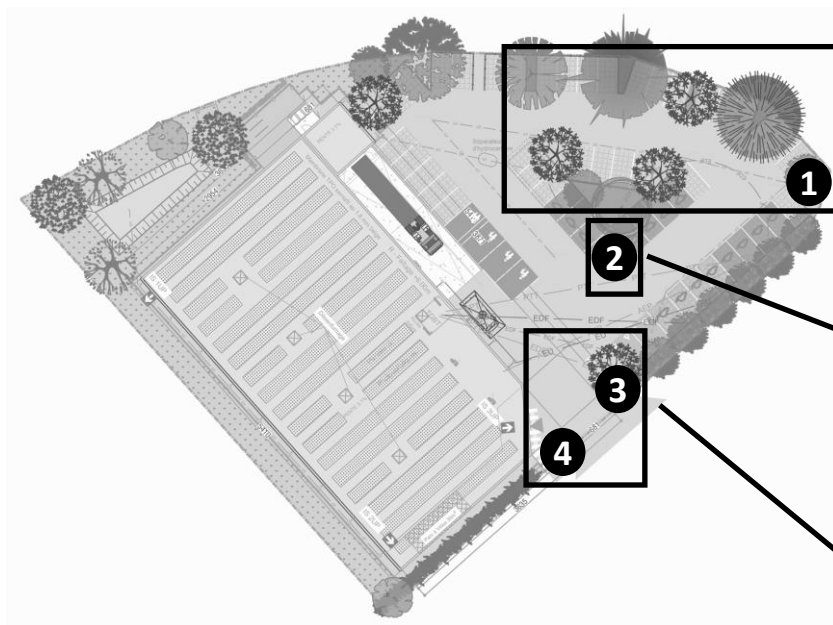
Lonicera xylosteum

Haie libre fleurie



Abelia prostrata

MASSIFS FLEURIS



Massifs fleuris

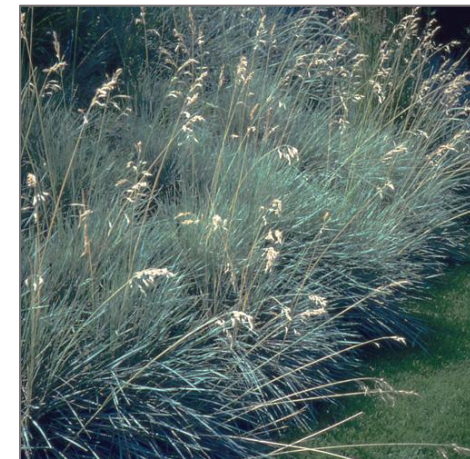
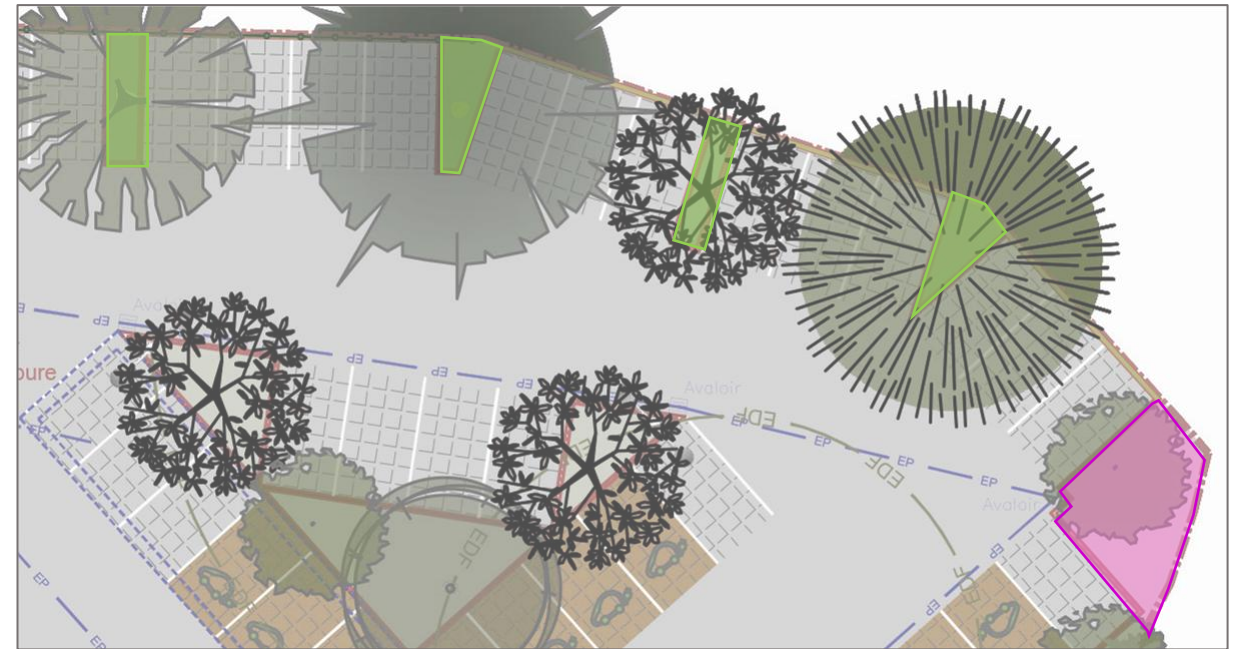
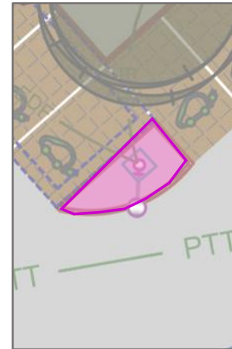
- ✓ Massif d'accueil au niveau du totem (1)
- ✓ Massifs en rappel sur les parkings (2, 3 et 4)

Les vivaces sont été sélectionnées aux couleurs de l'enseigne.
Elles apportent un intérêt esthétique toute l'année en raison de la durée de leurs floraisons parmi les plus longues (vivaces) et de leur structure pérenne y compris en hiver (graminées).
Les massifs seront paillés d'une toile biodégradable certifiée « OK Compost » recouverte de copeaux de bois afin d'améliorer la qualité esthétique.

Couvre-sol



Hedera algeriensis



Helictotrichon sempervirens



Salvia microphylla 'Royal Bumble'



Perovskia atriplicifolia 'Little Spire'



Stipa tenuifolia



Gaura lindheimeri 'Short Form'

